



Déclaration Liminaire FSU du 9 octobre 2025 lors de la F3SCT D

Monsieur le Président de l'instance, Monsieur le secrétaire général, mesdames et messieurs les membres de l'instance,

La FSU souhaite ouvrir cette séance en rendant un hommage solennel à Caroline Grandjean, directrice d'école, qui s'est donné la mort le 1^{er} septembre 2025 après avoir subi de longs mois de harcèlement lesbophobe sur son lieu de travail. La FSU exprime toute sa solidarité à ses proches, à ses collègues et à l'ensemble des équipes éducatives profondément bouleversées.

Son suicide ne peut être considéré que comme un drame isolé : il est le symptôme d'un système qui a failli à sa mission de protection.

Cet événement nous oblige collectivement : il interpelle l'Éducation nationale sur son devoir de prévention, de soutien et de bienveillance envers son personnel.

C'est la même froideur administrative qui mène à la non reconnaissance des accidents de travail au personnel du Collège de Miramaris pour non conformité de la demande, et ce malgré l'avis favorable du comité médical. La FSU se rappelle des engagements de la Secrétaire Générale devenue aujourd'hui DRRH du rectorat. Quand on subit des menaces de mort, que son établissement est victime de menaces répétées, d'alertes à la bombe, il ne faut pas se tromper de case à cocher pour qu'on reconnaise que ce qu'on a vécu au travail a un impact sur sa santé !

Pour Marie-Pierre Jacquard non plus, lanceuse d'alerte dans le cas des abus du lycée Bayen, toujours pas de reconnaissance de l'imputabilité de son état de santé à son service. C'est tout juste si, à l'issue d'une grève de la faim, on accorde à cette femme courageuse un congé de longue maladie, comme s'il n'y avait là aucun lien de cause à effet, alors que pendant des années son institution lui a fait défaut.

Difficile au milieu de ces maltraitances de prôner la confiance entre le personnel éprouvé et son administration.

Cette rentrée s'inscrit dans un contexte social particulièrement tendu. Le personnel exprime une lassitude grandissante face à la surcharge de travail,

aux injonctions contradictoires et à la perte de sens de leur mission. Les mobilisations des 10, 18 septembre et du 2 octobre, largement suivies, traduisent à la fois la colère et la détermination de la communauté éducative, mais aussi son attachement indéfectible au service public d'éducation. La santé au travail ne peut être dissociée de ces réalités : les risques psychosociaux explosent, les dispositifs d'écoute sont saturés et les réponses institutionnelles trop souvent insuffisantes. Il est urgent que la parole du personnel soit réellement entendue et que leurs conditions de travail redeviennent une priorité.

La situation de crise qu'a connue le Lycée Langevin en est un exemple. Si la FSU peut saluer le travail mis en œuvre dans l'accompagnement du personnel dans la crise et dans le suivi post-traumatique, elle ne peut entendre le mépris exprimé, en audience, face au personnel qui expose combien les manques de moyens créent un climat délétère.

Parmi les sujets les plus préoccupants, celui de l'amiante demeure d'une actualité brûlante dans le département des Bouches-du-Rhône. En témoignent les dernières enquêtes menées à Cuges-Les-Pins ou sur l'école Fonscolombre. Les signalements continuent d'affluer, les diagnostics tardent, et les travaux de désamiantage ou de confinement ne suivent pas le rythme des besoins. La FSU rappelle que la prévention du risque amiante est une obligation réglementaire relevant directement de la responsabilité de l'employeur public. Nous exigeons des repérages systématiques et actualisés dans tous les bâtiments scolaires, une communication transparente des résultats aux équipes, et la mise en sécurité immédiate du personnel et des élèves lorsque la présence d'amiante est avérée. Il n'est plus acceptable que des agent.es continuent d'exercer dans des locaux dont la dangerosité est connue mais non traitée.

Comment peut-on entendre dans ce contexte que le guide amiante, fruit de nombreux groupes de travail, n'aie jamais été publié ? Y aurait-il des sujets qui ne sont pas entendables et traitables par la F3SCT D ? Il n'est pas trop tard pour revenir sur cette décision inacceptable et réinstaurer les prérogatives de cette instance paritaire.

La FSU souhaite également réaffirmer son désaccord profond avec la manière dont le pilotage académique tend à orienter, voire à encadrer, les travaux des groupes départementaux. Les F3SCT départementales doivent demeurer souveraines dans leurs choix : choix des thèmes de travail, des priorités de prévention et des modalités de suivi. Les orientations académiques ne sauraient s'imposer sans concertation ni prise en compte des spécificités locales. Ces instances ne peuvent devenir de simples chambres d'enregistrement : elles doivent rester des espaces de propositions, de veille et d'action, au plus près des réalités vécues par le

personnel.

Il faut tenir compte des travaux réalisés et des avis issus des visites et enquêtes. Quel suivi avons-nous des avis émis quant aux chantiers de rénovation en site occupé ? Appliquer ces avis aurait permis une rentrée plus sereine dans le Collège Leprince Ringuet de La Fare-les-Oliviers et André Chénier à Marseille, mais qu'en est-il réellement ?

La FSU réaffirme enfin sa détermination à défendre la santé, la sécurité et les conditions de travail de toutes et tous, à obtenir la transparence sur le dossier amiante et sur l'ensemble des risques professionnels, à garantir le respect des prérogatives de chaque F3SCT départementale. Pour la FSU, la santé au travail n'est pas un supplément d'âme : c'est un droit fondamental, non négociable, qui doit être garanti à chaque agent.e de l'Éducation nationale.